

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2022

---

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE174

présenté par

Mme Bourouaha, M. Jumel et M. William

-----

### ARTICLE 6

À l'alinéa 4, substituer au taux :

« 3,5 % »

le taux :

« 1 % ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli propose de limiter la hausse des loyers indexés sur l'IRL à 1 % pour l'année à venir. C'est un complément nécessaire pour donner toute sa portée et son utilité à la revalorisation de l'APL et protéger les locataires du parc privé qui est le statut d'occupation qui accuse les taux d'efforts financiers pour se loger les plus importants.